



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/71

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

Objet : Désignation de nouveaux délégués de la Commune au sein des différents syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020/073 du 30 Mai 2020, les délégués ont été désignés pour représenter la Commune au sein des syndicats suivants :

- Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09): 3 titulaires et 3 suppléants
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) : 5 délégués (pas de suppléant)
- Syndicat Mixte de l'Artillac, 2 titulaires et 1 suppléant

Suite à la démission de Monsieur Pierre POUILLEY en date du 29 avril 2021, conseiller délégué municipal, et membre des syndicats suivants :

- Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09)
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)

Il convient de procéder à son remplacement et rappelle que ces délégués (titulaires et suppléants) sont désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Les représentants sont élus par un vote secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer

Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, au sein du **Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09)** :

Monsieur Denis BERTONE en qualité de Titulaire et Monsieur Olivier CANIPEL en tant que délégué suppléant.

Les autres membres titulaires soit, Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Cécile GRAU restant inchangés, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Guy PUJOL en qualité de suppléants, restant inchangés.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY démissionnaire, au sein du **Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)** :

Monsieur Guy PUJOL.

Les autres membres soit, Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Denis BERTONE, restant inchangés

Puis, il procède au vote, dont les résultats sont les suivants :

Concernant le **Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09)** :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Monsieur Denis BERTONE obtient 25 voix au 1^{er} tour de scrutin, et est élu en tant que titulaire.

Monsieur Olivier CANIPEL obtient 25 voix au 1^{er} tour de scrutin, et est élu en tant que suppléant.

Concernant le **Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)** :

Nombre de votants : 29

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Monsieur Guy PUJOL obtient 25 voix et est donc élu au 1^{er} tour de scrutin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

